Demande de carte d'identité FIVA et marche à suivre (*source: https://www.fiva.org/fr/commissions/commission-technique*)

La FIVA définit un véhicule ancien comme un véhicule routier à propulsion mécanique qui:

- A au moins 30 ans
- Est conservé et entretenu dans un état historiquement correct
- N'est pas utilisé comme moyen de transport quotidien
- À ce titre, fait partie de notre patrimoine technique et culturel

Carte d'enregistrement Youngtimer

Un Youngtimer est un véhicule qui:

- A entre 20 et 29 ans
- Est en bon état et bien conservé
- Est généralement utilisé pendant les loisirs
- Peut devenir éligible à une carte d'identité FIVA en atteignant l'âge de 30 ans

Procédure pour les véhicules dans les pays avec une représentation FIVA

Les procédures diffèrent d'un pays à l'autre, veuillez donc vous référer à l'ANF du pays dans lequel votre véhicule est immatriculé pour obtenir des instructions exactes.

En cas d'acceptation, l'ANF émettra une carte FIVA valable 10 ans maximum. En cas de changement de propriétaire ou si les spécifications du véhicule sont modifiées, une nouvelle carte FIVA devra être demandée.

La Carte FIVA reste la propriété de la FIVA et doit être retournée à l'autorité émettrice ou à la FIVA sur demande.

La carte FIVA sert uniquement à des fins d'identification, elle ne garantit pas l'authenticité du véhicule et ne doit pas être utilisée à des fins commerciales ou pour prouver l'historique du véhicule.

Délivrance de cartes FIVA

Un peu d'histoire : Dès le début des activités de la FIVA, l'un des rôles clés de la fédération a été d'organiser les procédures de classification et de délivrance des cartes FIVA pour les véhicules anciens. Dans cette optique, la FIVA a publié le Code Technique qui décrit les exigences selon lesquelles un véhicule devient un véhicule ancien, ainsi que les procédures d'obtention de la carte FIVA correspondante.

La Commission Technique de la FIVA utilise un système interactif de délivrance de cartes FIVA, basé sur les technologies modernes de l'informatique et de la communication. Côté candidats, cela leur permet d'accéder directement au système et de demander leur carte FIVA en ligne. Côté ANF, cela leur donne une meilleure vue d'ensemble et plus de contrôle sur la délivrance des cartes FIVA. La Commission Technique de la FIVA est ainsi en mesure de traiter les demandes et de délivrer les cartes plus facilement et avec plus de précision.

Les informations relatives aux véhicules bénéficiant d'une carte FIVA sont stockées dans une base de données unique chiffrée et bien protégée. En outre, chaque véhicule se voit attribuer un numéro

d’enregistrement FIVA – FRN, généré à partir des paramètres individuels du véhicule et propre au véhicule pour toute sa vie.

Le formulaire de demande électronique et le questionnaire associé permettent d’enregistrer une description plus détaillée du véhicule. Il suffit de faire des choix dans des menus déroulants pour définir les propriétés du véhicule. ; cela permet à l’utilisateur de créer des fiches d’informations plus fiables pour des domaines comme la restauration du véhicule, l’historique des événements, les détails de propriété, etc.

La base de données FIVA, qui contient les informations du véhicule, nous permet de mieux nous protéger contre toute tentative d’activités frauduleuses ou illégales.

Le propriétaire du véhicule recevra une carte FIVA qui sera imprimée directement sur un support gaufré de haute qualité. La carte FIVA reprend également certaines des informations fournies et une photo couleur du véhicule pour s’y reporter facilement.

Laurent Heriou
Président de la Commission Technique